

2019 DASES 134 : Subventions (25 800 euros) et conventions annuelles à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subventions (12.000 euros) à 1 association dans le cadre d'un avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, de soutenir 9 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité.

Ces actions sont menées en dehors du temps scolaire et sont centrées sur l'aide aux devoirs et sur la réussite scolaire. Leur objectif est de favoriser l'insertion sociale des jeunes et d'agir sur les inégalités qui subsistent dans le domaine de l'accès à la culture et au savoir. Les actions se conforment aux principes et aux objectifs de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité. Elles offrent aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Elles ont une vocation éducative et visent l'épanouissement culturel et social des enfants. Elles ont également pour objectif de soutenir les familles dans leur relation à la vie scolaire de leurs enfants. Elles se situent ainsi dans un espace d'initiative bien distinct de celui de l'institution scolaire. Néanmoins, elles se doivent d'être conçues en cohérence et en complémentarité avec les différents dispositifs mis en place dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire par l'ensemble des partenaires concernés (Éducation Nationale, Caisse d'Allocations Familiales à travers le contrat local d'accompagnement à la scolarité, dispositif partenarial de réussite éducative). Ce dispositif vise aussi à proposer une offre de proximité qui favorise l'implication de tous les acteurs concernés et facilite les liaisons entre la communauté scolaire, les familles et les associations. Les actions concernent des enfants scolarisés en primaire et au collège.

Pour le cycle scolaire 2018/2019, le dispositif d'accompagnement à la scolarité soutenu par la Ville de Paris concerne vingt-deux associations pour un montant total de 83 800 €. Treize de ces vingt-deux associations sont ou seront financées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs interservices ou interdirections et font ou feront chacune l'objet de délibérations spécifiques aux Conseils de Paris pour un montant de 56.200 € (Mozaiques.9, l'ACORT, Francophonie et Cultures Partagées, Quartier libre XIe, AFIF, les Amis de la Bienvenue, Le Moulin, Migrants Plaisance, Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse rencontres, Accueil Laghouat, Les Enfants de la Goutte D'Or, Oasis 18, La Maison des Fougères).

Ce projet présente le financement pour un montant total de 25 800 euros des 8 associations suivantes : Choron Jeunes, l'association Jeunesse Saint Vincent de Paul, l'Association d'Animation Culturelle du Quartier – ASACQ, Paris basket 18, la Voie de la Lune, l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion – AEPCR, Tamèrantong, Réseau môm'artre. En outre l'association Franco chinoise Pierre Ducerf est financée pour son action d'accompagnement à la scolarité dans le cadre d'un avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs pour un montant de 1 800 euros.

Ces neuf associations ont suivi 1 027 jeunes en 2018.

Pour le cycle scolaire 2017/2018, les associations ont mis en œuvre de l'aide aux devoirs, des ateliers éducatifs (jeux ; ateliers d'arts plastiques, d'expression orale, d'écriture, de musique...), des sorties culturelles (cinéma, musées, théâtre, visite de monuments...) et des animations conviviales avec la participation des familles (anniversaire, fête de fin d'année...). La majeure partie des associations s'appuie sur des bénévoles pour mettre en œuvre leur action.

L'association Franco-Chinoise Pierre Ducerf développe, en plus de son action d'accompagnement à la scolarité, des ateliers de français qui permettent au public bénéficiaire de gagner en autonomie dans la vie sociale, favorisant ainsi son intégration dans la société française et son insertion socioprofessionnelle. Elle mène également des actions d'information et de sensibilisation afin de favoriser l'accès aux droits aux personnes accueillies par le biais de permanences juridiques. Elle organise également des cycles d'informations collectives sur l'accès aux droits en matière sociale et sanitaire. Un montant de 10 200 euros est alloué pour ces actions.

Les fiches techniques jointes au présent projet font une présentation complémentaire des associations.

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé de signer des conventions annuelles avec 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité et un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Franco-chinoise Pierre Ducerf pour son action d'accompagnement à la scolarité, ses ateliers socio-linguistiques et ses actions d'aide d'accès aux droits et d'attribuer en reconduction les subventions suivantes :

Association	Action	Subvention
Choron Jeunes	Accompagnement à la scolarité	1 500 €
Jeunesse Saint Vincent de Paul	Accompagnement à la scolarité	2 000 €
Association d'Animation Culturelle du Quartier – ASACQ	Accompagnement à la scolarité	800 €
Paris basket 18	Accompagnement à la scolarité	1 000 €
La voie de la Lune	Accompagnement à la scolarité	3 000 €
Association d'Education Populaire Charonne Réunion AEPCR	Accompagnement à la scolarité	6 500 €
Tamèrantong	Accompagnement à la scolarité	2 000 €
Réseau môm'artre	Accompagnement à la scolarité	9 000 €
Association Franco-chinoise Pierre Ducerf	Accompagnement à la scolarité	1 800 €
Association Franco-chinoise Pierre Ducerf	Ateliers socio-linguistiques et ses actions d'aide d'accès aux droits	10 200 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris